



---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 18 décembre 2025 - Délibération n° /

### DÉCISIONS MUNICIPALES

#### COMPTE-RENDU

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur Benoit Quélard.

Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

**- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :**

Monsieur André Croguennec.

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Madame Géraldine Denigot.

---

*Rapport de Pascal Duchêne, Maire.*

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

##### Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **23 octobre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Sandrine Marchand, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser un anniversaire, les 15 et 16 novembre 2025 (216 euros salle + cuisine).

*Autres conventions signées avec :*

- Le 27 octobre 2025 : *La Société d'Horticulture de Redon, pour y organiser un atelier, le 8 novembre 2025 (13 euros pour une demi-journée).*

- Le 29 octobre 2025 : *L'association COALLIA U.T. 35, pour y organiser une fête de fin d'année, le 26 novembre 2025 (23,50 euros pour une demi-journée).*

- Le 29 octobre 2025 : *L'association RANDOMAP, pour y organiser un repas, le 29 novembre 2025 (59 euros pour la cuisine).*

- Le 30 octobre 2025 : Le Club des Retraités de La Houssaye, pour y organiser un repas, le 21 novembre 2025 (59 euros pour la cuisine).
- Le 30 octobre 2025 : Monsieur Cédric Nizan, pour y organiser un repas, le 22 novembre 2025 (108 euros salle + cuisine).
- Le 30 octobre 2025 : L'association ESR La Levée des Bosselles, pour y organiser une assemblée générale, le 28 novembre 2025 (53 euros salle + cuisine).
- Le 10 novembre 2025 : Monsieur Alain Renaud, pour y organiser un repas, le 26 décembre 2025 (108 euros - 49 euros pour la salle et 59 euros pour la cuisine).
- Le 12 novembre 2025 : Madame Sylvie Roulet-Morisseaux, pour y organiser un repas, les 5 et 6 décembre 2025 (108 euros - 49 euros pour la salle et 59 euros pour la cuisine).
- Le 17 novembre 2025 : L'association ADAPEI 35, pour y organiser un repas, le 11 décembre 2025 (106 euros - 47 euros pour la salle et 59 euros pour la cuisine).
- Le 17 novembre 2025 : L'association Les Parents de Charlie, pour y organiser une fête de Noël, le 16 décembre 2025 (53 euros pour une demi-journée – 23,50 euros pour la salle et 29,50 euros pour la cuisine).
- Le 18 novembre 2025 : L'association Div-Yezh, pour y organiser une assemblée générale, le 7 décembre 2025 (gratuit).
- Le 18 novembre 2025 : Madame Céline Beauvillier-Devos, pour y organiser un anniversaire, les 13 et 14 décembre 2025 (216 euros - 49 euros pour la salle et 59 euros pour la cuisine).

#### Dojo Louis Juette

- **24 octobre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Auto-Défense et Taïso, fixant les modalités d'utilisation du dojo Louis Juette, pour y pratiquer des activités sportives, selon un planning défini, pour l'année scolaire 2025-2026 (gratuit).

#### Plusieurs équipements sportifs

- **27 octobre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et le Rugby Club Redonnais, fixant les modalités d'utilisation du stade du Pâtis et du gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer des activités sportives, selon un planning défini, pour l'année scolaire 2025-2026.

#### Maison de l'Enfance

- **30 octobre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Hôpital de Jour Nominöe et le Centre Médico Psychologique rattachés au Centre Hospitalier Guillaume Régnier de Rennes, fixant les modalités d'occupation de la salle d'activités de la Maison de l'Enfance, pour y organiser une action "Groupe de parole de parents", les lundis 13 octobre 2025, 3 novembre 2025, 1<sup>er</sup> décembre 2025, 5 janvier 2026, 2 février 2026, 2 mars 2026, 13 avril 2026, 4 mai 2026 et 1<sup>er</sup> juin 2026 (gratuit).

#### Parking rue des Douves

- **30 octobre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Anthony Rouillard, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement n° 6 du parking municipal rue des Douves, à compter du 3 novembre 2025, pour une durée d'un an, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans (redévance mensuelle et caution de 76,22 euros).

- **30 octobre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Georges Mortreux, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement n° 7 du parking municipal rue des Douves, à compter du 3 novembre 2025, pour une durée d'un an, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans (redevance mensuelle et caution de 76,22 euros).
- **12 novembre 2025** : Signature d'un avenant n° 1 à la convention entre la Ville et Madame Yvonne Fares, remplaçant le numéro d'emplacement n° 23 par le n° 8.

**École Henri Matisse**  
**(salle partagée)**

- **3 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association des parents d'élèves d'Henri Matisse, fixant les modalités d'occupation de la salle partagée n° 1, pour y organiser des réunions de parents d'élèves, pour l'année scolaire 2025-2026, à partir de 18h00 (gratuit).

**Salle Le Carré 9**

- **3 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'agence Culture Lab 29, fixant les modalités de mise à disposition de la salle du Carré 9, pour la tenue d'une formation artistique organisée par la Compagnie Pied en Sol, pour le 24 novembre 2025 (gratuit).

**Maison des Associations**

- **7 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville, l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs (O.M.C.L) et l'association Amical Club Redonnais, fixant les modalités d'occupation d'un bureau de la Maison des Associations. Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée de trois ans, du 23 septembre 2025 au 22 septembre 2028, moyennant une participation aux charges de fonctionnement du bâtiment.

*Autres conventions et avenants signés avec :*

- **Le 7 novembre 2025** : un avenant avec l'association Casus Délires, modifiant l'article 8 "Conditions financières" remplaçant la gratuité par un loyer mensuel de 25,19 euros (erreur dans le renouvellement de la convention).
- **Le 19 novembre 2025** : L'association UNITED FOR HELP AND EQUALITY, pour un bureau, du 23 septembre 2025 au 22 septembre 2028 (gratuit + participation aux charges).

**Locaux situés 5 rue de l'Union**

- **18 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et le Secours Populaire, fixant les modalités d'occupation des locaux situés 5 rue de l'Union, pour y assurer ses activités associatives, du 15 novembre 2025 au 14 novembre 2028 (gratuit + remboursement de charges).

### Local Ti Dudi

- **20 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et le Centre Médico-Psychologique enfants et adolescents (CMP) du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR), fixant les modalités d'occupation de la salle d'activités du local Ti Dudi, pour y organiser une action "groupe thérapeutique d'enfants et adolescents" pour six jeunes accompagnés de deux encadrantes. L'activité pourra être délocalisée à la Maison de l'Enfance durant la fermeture du local Ti Dudi pour travaux, à savoir du 3 novembre au 12 décembre 2025.

La mise à disposition est consentie pour les vendredis en période scolaire de 11h00 à 12h30, à partir du 14 novembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 (gratuit).

### Bâtiment situé 7 rue Saint-Conwoïon

- **24 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Union Redonnaise de Yoga, fixant les modalités d'occupation de la salle de danse du bâtiment situé 7 rue Saint-Conwoïon, selon un planning défini entre les deux parties. Ce droit d'occupation est accordé, à titre précaire et révocable à tout moment, pour une durée d'un an, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2026, moyennant un loyer annuel de 680,56 euros.

## COMMANDE PUBLIQUE

### *Marché de fournitures courantes et de services*

#### Implantation et location de bâtiments modulaires équipés à usage scolaire - MP 2025-11

- **1<sup>er</sup> décembre 2025** : Signature d'un marché relatif à l'implantation et la location de bâtiments modulaires équipés à usage scolaire avec les attributaires suivants :

- Lot n° 1 - "terrassement et réseaux" : LEMÉE LTP (56130 Saint-Dolay) pour un montant de 52 631,87 HT correspondant à la solution de base + la prestation supplémentaire éventuelle.
- Lot n° 2 - "fourniture, installation et location modulaire" : ALGECO SAS (44860 Saint-Martin) pour un montant de 109 374,20 € HT correspondant à la solution de base.

### *Marchés de maîtrise d'œuvre*

#### Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation énergétique du bâtiment ancien de l'école Charlie Chaplin à Redon - MP 2025-09

- **3 novembre 2025** : Signature d'un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation énergétique du bâtiment ancien de l'école Charlie Chaplin à Redon avec GUILLOUX ARCHITECTE d'un montant global et forfaitaire de 93 320 euros HT.

#### Marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une passerelle piétons et cycles sur la Vilaine entre Redon et Saint-Nicolas de Redon - MP 2024-12

- **18 novembre 2025** : Signature d'une modification n° 1 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une passerelle piétons et cycles sur la Vilaine entre Redon et Saint-Nicolas de Redon avec NU INGÉNIÉRIE concernant une modification des prestations, entraînant une augmentation du montant du marché de 1 200 euros HT.

## PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **8 octobre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et SNCF Réseau, pour le maintien de quatre caméras de vidéo-surveillance apposées sur les plafonds du passage sous voies de la gare de Redon, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2030 (1 800 euros HT par an).

- **28 octobre 2025** : Signature d'un avenant n° 1 à la convention entre la Ville et le Centre Social Confluence, pour la livraison et la fourniture de repas, modifiant l'article 8 "clause résolutoire" avec la précision du délai de deux mois avant la date fixée pour la résiliation.

- **3 novembre 2025** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association des Amis de la Batellerie de l'Ouest (Ambo), pour la gestion de deux automoteurs, à compter du 3 novembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2027 (4 000 euros par an maximum).

- **4 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Les Amis de la Batellerie de l'Ouest (Ambo), pour la cession d'un fûtreatu dit "Vent de Travers", entreposé dans l'ancienne usine Garnier.

La présente convention a une durée limitée à la réalisation de l'opération d'enlèvement et de transport dudit fûtreatu (gratuit).

- **14 novembre 2025** : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "Gangamix" avec l'association Pulse et Son, le 14 novembre 2025 (1 116,20 euros).

- **14 novembre 2025** : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "Les 2Moiselles" avec la SAS ELISIA, le 21 décembre 2025 (778,72 euros TTC).

- **19 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Pour la Protection du Patrimoine Historique Redonnais (APPHR) pour définir les modalités de collaboration entre les deux parties pour la restauration et la valorisation de la bannière Saint-Conwoïon, propriété de la Ville, ainsi que les conditions de financement, de suivi et de restitution du projet.

La présente convention entre en vigueur à compter du 19 novembre 2025 et prendra fin à la date de la restitution officielle de la bannière restaurée à la Ville, estimée à décembre 2026. Elle pourra être prolongée par avenant, en cas de retard ou de circonstances exceptionnelles.

Le financement du projet est assuré conjointement par :

- La Région Bretagne, dans le cadre de son soutien à la restauration du patrimoine mobilier (montant estimé : 10 000 euros) ;
- L'Association, au moyen de ses ressources propres, mécénat ou appels à dons ;
- Le cas échéant, la Ville de Redon, pour une participation complémentaire (montant ou nature à préciser au sein d'un avenant à la présente).

- **26 novembre 2025** : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "Shifting Lights" avec l'association New World Production, le 13 décembre 2025 (2 333,48 euros TTC).